



BENOR

BCCA

# CERTIFICAT BENOR

délivré sur la base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR  
de modules pour l'infiltration et la rétention d'eau, TRA BB 653,

à l'entreprise

**Wavin Belgium nv**

**Gentse Baan 62, BE - 9100 Sint-Niklaas,**

pour la production de

**Aquacell - Modules de polypropylène (PP) pour l'infiltration et la  
rétention d'eau**

fabriqué dans l'unité de production

**Wavin Nederland bv**

**J. C. Kellerlaan 8, NL - 7772 SG Hardenberg,**

en conformité avec la

**NBN EN 17152-1: 2019 « Systèmes de canalisations en plastique - Modules en  
polypropylène (PP) pour l'infiltration et la rétention d'eau - Exigences et méthodes  
d'essai »**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).

**N° certificat BB-653-352-17152-4644-46966 | Valable du 23-11-2021 au 22-11-2024**

Délivré à Bruxelles, le 26 avril 2022.

ir. B. De Blaere,  
Président du Comité général de Gestion  
d'agrément et de certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

**BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL**

FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

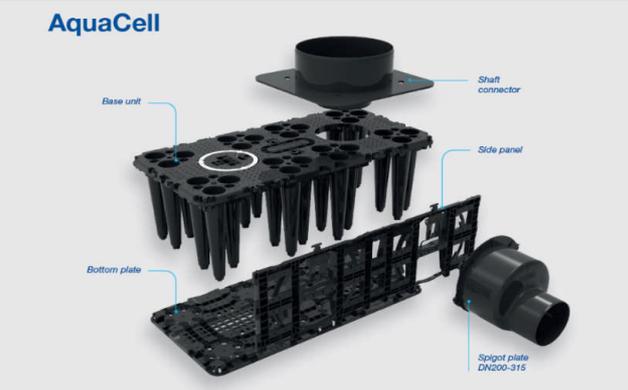


021 PROD

**Annexe au certificat BENOR**  
BB-653-352-17152-4644-46966

**Q-BIC Plus - Modules de polypropylène (PP) pour l'infiltration et la rétention d'eau**

Version 1 du 26 avril 2022

AquaCell	
TYPES FAISANT PARTIE DE CE CERTIFICAT	
DIMENSIONS (LXLXH) (SANS PLAQUE DE FOND) : 1200x600x425 MM	
<p>La gamme complète consiste en:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Composant de base <sup>1</sup></li> <li>▪ Plaque de fond <sup>1</sup></li> <li>▪ Plaques latérales <sup>2</sup></li> <li>▪ Plaques de raccordement<sup>2</sup></li> </ul> <p><sup>1</sup> Composant intégral (composant porteur) <sup>2</sup> Composant non porteur (exclu des tests EN)</p>	
 <p>Figure 2 Regular configuration</p>  <p>Figure 3 Extra strong configuration</p>	
<p>Marquage module d'infiltration:</p>	<p align="center">WAVIN AquaCell – jour + mois + année (horloges) – PP – BENOR - ... xx</p>

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 26 avril 2022.



ir. B. De Blaere,  
Président du Comité général de Gestion  
d'agrément et de certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.